

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 10 juin

Finales des Coupes Départementales

Séniors :

- Coupe Louis David
- Coupe André Tassin
- Coupe Jolliet-Rousseau
- Challenge des Réserves
- Challenge Marcel Renaudie

Mercredi 14 juin

Commission Sportive Litiges et Contentieux

Jedi 15 juin

Commission de Discipline
Commission des Jeunes

FINALES DES COUPES DÉPARTEMENTALES SÉNIORS



13H > CHALLENGE DES RÉSERVES / CHALLENGE MARCEL RENAUDIE | 16H > COUPE JOLLIET-ROUSSEAU | 18H > COUPE ANDRÉ TASSIN | 20H30 > COUPE LOUIS DAVID

SOMMAIRE

Partenaire p. 2
Action Caritati'foot..... p. 3
Avis aux clubs p. 4
Avis aux arbitres..... p. 7
PV Commission Sportive..... p. 8
PV Commission des Jeunes..... p. 16

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



LICENCES 2023-2024

**RENOUVELLEMENTS
NOUVELLES DEMANDES
CHANGEMENTS DE CLUBS**

PLUS D'INFORMATIONS PAGE 5

AU PROGRAMME LE WEEK-END PROCHAIN

**JOURNÉE NATIONALE DES
DEBUTANTS**

PLUS D'INFORMATIONS PAGE 4

ACTION CARITATI'FOOT : OLYMPIADES

EN PLUS DES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS PROPOSÉES, DES OLYMPIADES FESTIVES ET SPORTIVES AURONT LIEU :

LE 24 JUIN 2023 DE 10H à 12H30

AU STADE MICHEL AMAND

PLUS D'INFORMATIONS ET LIEN D'INSCRIPTION PAGE 3



PARTENAIRE



OFFRE SPÉCIALE CLUBS - BALLONS

OFFRE VALABLE JUSQU'AU 15 JUILLET 2023



-40% SUR T5 ET T4

-45% SUR T3

TAILLE 5

Réf. 1001750 01
ELITE MATCH PRO

~~70€~~
42€



Réf. 1001719 01
SOCCER PRO SYNERGY

~~30€~~
18€



Réf. 1001751 01
ATTACK ADDGLUE

~~40€~~
24€



Réf. 1001748 02
ELITE CLUB TRAINING

~~25€~~
15€



TAILLE 4

Réf. 1001725 04
TEAM

~~19,50€~~
11,70€



TAILLE 3

Réf. 1001674 06
TEAM

~~19,50€~~
10,17€



CONTACT

De préférence par mail à : interclub86@reseau-intersport.fr

Par téléphone au : 05 49 30 11 86 ou 07 45 64 83 58

Les prix affichés sont en TTC. Offre réservée exclusivement aux clubs, collectivités et entreprises.
Offre valable jusqu'au 15 juillet 2023. Offre valable sur les coloris proposés sur le flyer. Dans la limite des stocks disponibles. Non cumulable avec d'autres promotions en cours. Hors contrat club ou partenariat en cours. Ne pas jeter sur la voie publique. Sous réserve d'erreurs ou d'omissions.



ACTION CARITATI'FOOT

À PARTIR DE
5 ANS

CARITATI'FOOT OLYMPIADES

*festives et
sportives*

ÉQUIPE DE 5 JOUEURS
2€
PAR
PERSONNE

24.06.2023
DE 10H À 12H30



**VIENS DÉFENDRE TES COULEURS
ET RELEVER DE NOMBREUX DÉFIS !**

COMPLEXE SPORTIF
MICHEL AMAND

INSCRIS-TOI !



AU PROGRAMME :

CHAMBOUL'TOUT CHASSE AUX TRÉSORS
GOLF FOOT CÉCIFOOT
FUTNET DÉFIS TECHNIQUES
PHOTOBOTH JEUX GONFLABLES



et bien d'autres !

AU PROFIT DES ASSOCIATIONS



Lien d'inscription : [Cliquez ici](#)



AVIS AUX CLUBS

JOURNÉE NATIONALE DES DÉBUTANTS

JOURNÉE NATIONALE
des
Débutants
 VIENS FÊTER LA FIN DE SAISON AVEC TON CLUB !
SAMEDI 17 JUIN 2023

NIEUIL L'ESPOIR

DE 9H À 18H

PARTICIPATION DES CLUBS LE MATIN OU L'APRÈS-MIDI

STADE MUNICIPAL
CHEMIN DU BOIS PICAULT
86340 - NIEUIL L'ESPOIR

PLATEAUX AMICAUX - ANIMATIONS -
 RESTAURATION - BUVETTE - ATELIERS PEF



FFF.fr @fff



INFORMATIONS LICENCES NOUVELLE SAISON

Vous avez désormais accès via votre espace FOOTCLUBS, en cliquant sur la saison 2023/2024, à tous vos renouvellements mais aussi les enregistrements des nouvelles demandes et changements de club.

Les différents types et natures de demandes de licences qui seront disponibles en dématérialisées sont les suivants :

- Joueurs amateurs : Renouvellements, Nouvelles demandes et **Changements de clubs**
- Joueurs fédéraux : **A venir**
- Dirigeants : Renouvellements et nouvelles demandes (pas concernés par les changements de club)
- Volontaires : Renouvellements et nouvelles demandes (pas concernés par les changements de club)
- Arbitres : Renouvellements, Nouvelles demandes et **Changements de clubs**
- Éducateurs : Renouvellements et Nouvelles demandes (**les changements de clubs seront disponibles d'ici 15 jours**)

IMPORTANT : pour l'enregistrement des renouvellements :

La LFNA a fait choix de **l'obligation totale de la dématérialisation pour tous vos renouvellements.**

Ainsi, les quelques clubs (10% environ) qui ont toujours enregistré leurs renouvellements via l'imprimé de demande de licence, devront passer par cette méthode dématérialisée, plus rapide et écologique.

De plus, dans cette période de transition entre les deux saisons et **dès maintenant**, vous avez le loisir de pouvoir réactualiser les photos de vos licenciés qui ne seront plus considérées valides pour la saison 2023/2024, ceci permettant de gagner du temps sur vos prochains enregistrements.

La procédure est la suivante :

- Connexion à FOOTCLUBS
- Menu LICENCES / LISTE
- Clic **sur l'identité** (NOM et Prénom) du licencié dont le cadre photo est entouré en rouge (photo à réactualiser)
- A droite, clic sur **nouvelle photo** en dessous la photo actuelle notée INVALIDE
- Clic sur PARCOURIR et insérer une nouvelle photo récente au format autorisé (JPEG...)

CHANGEMENT DE LA MESSAGERIE OFFICIELLE

La messagerie officielle Zimbra va très prochainement être remplacée par une messagerie Gmail !

La migration de votre messagerie a pour premier but de solutionner les différents problèmes que vous rencontrez régulièrement ainsi que de mettre à votre disposition d'autres outils.

Les avantages :

- Pas de blocage de compte suite à de faux positifs
- Possibilité de réinitialiser vous-même votre mot de passe
- Pas de mails non-remis
- Plus d'espace de stockage :
- Google Workspace

La migration sur Gmail est prévue le **lundi 19 juin 2023.**

Pour procéder à la migration, votre messagerie sera inaccessible le jour J. Pas d'inquiétude, les mails reçus durant cette journée vous seront bien remis sur Gmail et vous serez toujours adressable via votre ancienne adresse mail.

Malheureusement, vos contacts de Zimbra ne pourront pas être transférés vers Gmail automatiquement.



CDOS : FORMATION SPORT SUR PRESCRIPTION MÉDICALE

Les objectifs de cette formation sont :

- Assurer un accueil de qualité des personnes souhaitant pratiquer un sport sur prescription médicale
- Assurer l'éducation pour la santé et évaluer la situation initiale du pratiquant
- Concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer un programme d'activité physique adaptée
- Savoir réagir face à un accident au cours de la pratique
- Connaître les caractéristiques générales des principales pathologies chroniques.

Date limite d'inscription : 16/06/2023

FORMATION PRÉSENTIELLE

🕒 32 heures

📅 26 juin 2023 - Poitiers

🕒 9h00-18h00

27 juin 2023 - 9h00-18h00

28 juin 2023 - 9h00-18h00

29 juin 2023 - 9h00-18h00

Coût de la formation : 600€

Cette formation est accessible aux personnes titulaires d'un diplôme fédéral ou d'un diplôme d'éducateur du ministère des sports et ayant suivi une formation PSC1.

Pour plus d'informations et pour s'inscrire, [cliquez ici](#).

CDOS : SOIRÉE THÉMATIQUE

Le CDOS organise une soirée à destination des éducateurs sportifs sur le thème :

Comment mieux appréhender son environnement lors d'une compétition sportive ?

Cette dernière aura lieu le :

**Mardi 27 juin 2023 de 18h30 à 20h30
à la Maison des Sports de la Vienne**

Lors de cette soirée, vous pourrez échanger avec Mme PAUMIER Hélène, consultante en intelligence collective, afin d'apprendre à mieux gérer son environnement lors d'une compétition sportive.

Elle partagera ses astuces, méthodes et vous donnera des outils concrets pour apprivoiser un nouveau contexte lors de vos déplacements.

Au programme :

- Visualiser l'espace, ses lignes principales, les distances et les volumes, les matières, les odeurs, les informations sonores qui le constituent.
- Appréhender son environnement global pour mieux l'apprivoiser et y évoluer grâce à des écritures collectives autour des cinq sens.

L'objectif étant d'optimiser la performance de vos sportifs en leur donnant les clés ce qui leur permettra de s'approprier rapidement un nouveau lieu de compétition.

Pour s'inscrire, [cliquez ici](#)



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte **à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI**, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, **à compter du dimanche midi**, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres **d'adresser des mails au District** (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

INFORMATIONS DIVERSES

Lancement de l'outil « ressenti » des arbitres

Cet outil, accessible sur le Portail des officiels après chaque rencontre, demandera à chaque arbitre de répondre par « oui » ou « non » à deux questions très simples :

- Avez-vous rencontré des comportements irrespectueux (insultes, contestations véhémentes, etc.) ?
- Avez-vous craint pour votre intégrité physique (agression, menaces, etc.) ?

Le cas échéant il conviendra d'indiquer quelle équipe et quel acteur (joueur, entraîneur, dirigeant ou supporters) est à l'origine du comportement reproché.



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 07 juin 2023
Procès-verbal n° 41

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Didier DANIEL, Éric MAIOROFF, Jean-Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 40 sans modification

ACCESSIONS et RÉTROGRADATIONS

Rappel des Décisions de l'Assemblée Générale du 27 mai 2011 à Quinçay.

*Si l'obligation se présente de désigner pour l'accession, le maintien ou la rétrogradation, pour une division donnée, d'un nombre d'équipes différent du nombre de poule ou d'un multiple de celui-ci, un classement est établi pour l'ensemble des équipes de même rang de la division concernée par l'accession ou la rétrogradation, en tenant compte des dispositions particulières suivantes :
Pour l'accession de Départemental 2 à 5, du nombre de points obtenus dans les rencontres aller et retour, qui ont opposé dans chaque poule l'équipe classée deuxième (2^{ème}) avec les cinq (5) autres équipes les mieux classées y compris celle accédant directement, en tenant compte, en cas d'égalité, du goal average obtenu par ce nouveau classement.*

Pour le maintien ou la rétrogradation : du nombre de points obtenus dans les rencontres, aller et retour, qui ont opposé dans chaque poule l'équipe concernée avec les quatre (4) autres équipes classées immédiatement au-dessus.

Accessions et rétrogradations

à la fin de la saison 2022-2023 avec 4 descentes de R3

sous réserves de l'application finale des décisions disciplinaires des dossiers en cours et de l'homologation du Comité de Direction

Départemental 1 1 poule de 12	Accessions en R3 : 2	Château Larcher (1) et Verrières (1)
	Rétrogradations en Départemental 2 : 4	Migné Auxances (2), Nord Vienne (1), Oyré Dangé (1) et Chauvigny (3)
Départemental 2 2 poules de 12 24	Accessions en Départemental 1 : 2	A : Montamisé (1) B : Valdivienne (1)
	Rétrogradations en Départemental 3 : 5	A : L'Envigne (1), Loudun (1) et Avanton (1) B : Lusignan (1) et Leignes sur Fontaine (1)
Départemental 3 3 poules de 12 → 4 poules de 10 40	Accessions en Départemental 2 : 3	A : Availles en Châtellerault (1) B : La Pallu (1) C : Valence en Poitou OC (1)
	Rétrogradations en Départemental 4 : 6	A : Châtellerault SO (3) (FG) et Cenon / Vouneuil (1) B : St Savin St Germain (2) et Vouneuil Béruges (2) C : ACG Foot Sud 86 (2) et Lavoux Liniers (1)



Départemental 4 5 poules de 12 → 6 poules de 10 60	Accessions en Départemental 3 : 8	A : Leigné sur Usseau (1) et Moncontour (1) B : Buxerolles (3) et Colombiers (1) C : Vicq sur Gartempe (2) D : Migné Auxances (3) et Poitiers Cep (2) E : St Saviol (1) ①
	Rétrogradations en Départemental 5 : 10	A : L'Envigne (2) FG et Cernay St Genest (2) B : La Pallu (2) et Beaumont St Cyr (4) C : Bouresse (1) et Bonnes (1) D : Latillé (1) (FG) et Valence en Poitou OC (2) E : Vivonne (2) (FG) et Poitiers Portugais (1)
Départemental 5	Accessions en Départemental 4 : 12	A : Les Trois Moutiers (1) B : Châtelleraut Portugais (3) C : Espoir FC (1) et St Rémy sur Creuse (1) D : Poitiers Beaulieu ES (1) E : Poitiers Beaulieu FC (1) F : Valdviennne (2) et Villeneuve (1) G : Les Roches La Villedieu (1) et St Saviol (2) H : Château Larcher (3) et Usson L'Isle (2)

① Nouaillé (3), classé 1^{er}, ne peut pas accéder car Nouaillé (2) est déjà en Départemental 3

DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 24903024 : Fleuré (1) – Sèvres Anxaumont (1) en Départemental 2 poule B du 28/05/23.

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 40 du 31/05/23 concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Sèvres Anxaumont (1) d'un joueur (licence n° 1102441993) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Considérant que le club de Sèvres Anxaumont a été informé et a formulé ses observations par courriel du 05/06/23 à 22h48.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline du PV n° 37 du 11/05/23, pour un (1) match de suspension (3^{ème} avertissement) à compter du 15/05/23 et que l'équipe de Sèvres Anxaumont (1) évoluant en Départemental 2 poule B n'a effectivement joué aucun match depuis cette date.

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Sèvres Anxaumont (1) pour en donner le gain à l'équipe de Fleuré (1) avec 3 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités au club de Sèvres Anxaumont.

Dossier classé.

Départemental 2 (classement des 10 ^{èmes}) pour maintien		Poule	Points	Bp	Bc	dif.
1	Sèvres Anxaumont (1)	B	11	9	9	0
2	Avanton (1)	A	6	10	17	-7



DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 24900273 : St Savin St Germain (2) – La Pallu (1) en poule B du 28/05/23

Courriel du club de St Savin St Germain (28/05/23 à 19h31) signalant un problème pour accéder à l'application FMI et envoyant le rapport FMI et la copie de la feuille de match.
Original de la feuille de match papier reçu.

Match n° 24900421 : ACG Foot Sud 86 (2) – St Maurice Gençay (1) en poule C du 28/05/23

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

DÉPARTEMENTAL 4

Départemental 4 (classement des 2èmes)		Poule	Points	Bp	Bc	dif.
1	Colombiers (1)	B	21	28	13	15
2	Poitiers Cep 1892 (2)	D	20	19	10	9
3	Moncontour (1)	A	19	19	10	9
4	Verrières (2)	C	17	21	12	9
	St Saviol (2)	E	a accédé à la place de Nouaillé (3)			

DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 24901303 : St Christophe (2) - St Léger de Montbrillais (2) en poule A du 28/05/23.

Courriel du club de St Christophe (29/05/23 à 11h06) signalant un problème de tablette et envoyant la copie de la feuille de match.

Match n° 24901830 : Poitiers Beaulieu FC (1) - Sèvres Anxaumont (3) en poule E du 28/05/23.

Feuille de match informatisée ou papier non reçue à ce jour.

Courriels du club de Sèvres Anxaumont (05/06/23 à 17h08 et 06/06/23 à 15h27)) envoyant les renseignements demandés et confirmant que la tablette avait été utilisée.

Transmission tardive de la FMI.

Dossier classé.

Match n° 24910632 : Sanxay (1) - Rouillé (3) en poule G du 28/05/23.

Courriel du club de Sanxay (29/05/23 à 11h35) signalant un dysfonctionnement de l'application FMI et envoyant la copie de la feuille de match.

Original de la feuille de match papier reçu.

Départemental 5 (classement des 2èmes)		Poule	Points	Bp	Bc	dif.
1	Usson L'Isle (2)	H	24	39	13	26
2	Villeneuve (1)	F	20	28	13	15
3	St Saviol (2)	G	20	21	11	10
4	St Rémy sur Creuse (1)	C	19	30	15	15
5	Vouzailles (1)	D	19	29	14	15
6	Mirebeau (2)	B	19	20	13	7
7	St Benoît (3)	E	18	37	18	19
8	Monts sur Guesnes (1)	A	18	24	10	14



CHAMPIONNAT FÉMININ

Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2022-2023 avec 2 descentes de R2

sous réserves de l'application finale des décisions disciplinaires des dossiers en cours et de l'homologation du Comité de Direction

Départemental 1 1 poule de 10	Accession en R2 : 1	Stade Poitevin (1)
	Rétrogradations en Départemental 2 : 2	Dissay (1) et La Chapelle Bâton (1)
Départemental 2 1 poule de 10	Accession en Départemental 1 : 1	FC Gatinaises (1)
	Rétrogradation en Départemental 3 : 2	ASM / Loudun (1) et Availles en Châtellerault (1)
Départemental 3	Accessions en Départemental 2 : 1	Celles Verrines / Echiré St Gelais / Chauray (1)

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Match n° 25598891 : Niort St Florent (1) – Stade Poitevin (1) en poule A du 13/05/23

Match non joué car les équipes de Niort St Florent et du Stade Poitevin étaient à la finale régionale du Festival Foot U13 Pitch à Gujan-Mestras.

Les deux clubs n'ayant pas trouvé d'accord pour jouer cette rencontre, la Commission décide d'annuler le match sans pénalité sportive ou financière.

Dossier classé.

Match n° 25598897 : Lusignan (1) – Parthenay Viennay (1) en poule A du 27/05/23 remis le 31/05/23

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

Match n° 25605485 : GJ VVM Chauvigny (1) – Buxerolles / Poitiers Asac (2) en poule E du 27/05/23 avancé au 24/05/23.

Feuille de match informatisée ou papier non reçue à ce jour.

Sans réponse du GJ VVM Chauvigny avant le **mercredi 14 juin 2023**, le match sera donné perdu par pénalité à l'équipe de GJ VVM Chauvigny (1) et amendé.

Dossier en instance.



COUPE LOUIS DAVID

Match n° 25836358 : Availles en Châtelleraut (1) – Château Larcher (1) du 04/06/23

AVAILLES en CHÂTELLERAULT (1) - CHÂTEAU LARCHER (1)			
		Location du terrain	0,00 €
Recette	0,00 €	Forfait sur recette	42,00 €
		Frais d'arbitrage	209,09 €
		Déplacement du club visiteur	51,00 €
Total des recettes		Total des dépenses	
		Déficit	302,09 €

Sera prélevé au club recevant	151,05 €
-------------------------------	----------

Sera prélevé au club visiteur	100,04 €
-------------------------------	----------

Match n° 25836359 : Chauvigny (3) – Verrières (1) du 04/06/23

Courriel de confirmation de réserve du club de Verrières (05/06/23 à 11h57)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Chauvigny, pour le motif suivant : des joueurs du club de Chauvigny sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que les équipes supérieures du club de Chauvigny ne jouaient pas le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification des feuilles de match de la dernière rencontre des équipes de

- Chauvigny (1) évoluant en National 3 poule A (dernier match, en championnat : Chauvigny (1) – Neuville (1) du 03/06/23)

- Chauvigny (2) évoluant en Régional 2 poule A (dernier match, en championnat : Echiré St Gelais (1)

- Chauvigny (2) du 28/05/23)

qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre d'une des équipes supérieures susnommées.

Considérant que l'équipe de **Chauvigny (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 7.6.A du règlement de la Coupe Louis David.

Par ces motifs, dit la **réserve non fondée** et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.

L'équipe de Chauvigny (3) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits de réclamation (40€) seront débités au club de Verrières.

Dossier classé.

CHAUVIGNY (3) - VERRIÈRES (1)			
		Location du terrain	0,00 €
Recette	0,00 €	Forfait sur recette	42,00 €
		Frais d'arbitrage	243,88 €
		Déplacement du club visiteur	23,00 €
Total des recettes		Total des dépenses	308,88 €
		Déficit	308,88 €

Sera prélevé au club recevant	154,44 €
-------------------------------	----------

Sera prélevé au club visiteur	131,44 €
-------------------------------	----------



COUPE JOLLIET-ROUSSEAU

Match n° 25836360 : Villeneuve (1) – Colombiers (1) du 04/06/23

VILLENEUVE (1) - COLOMBIERS (1)			
		Location du terrain	94,00 €
Recette	470,00 €	Forfait sur recette	34,00 €
		Frais d'arbitrage	159,08 €
		Déplacement du club visiteur	33,00 €
Total des recettes	470,00 €	Total des dépenses	320,08 €
		Bénéfice	149,92 €

Sera prélevé au club recevant 301,04 €

Sera crédité au club visiteur 107,96 €

Match n° 25836361 : Dissay (1) – Vouzailles (1) du 04/06/23

DISSAY (1) - VOUZAILLES (1)			
		Location du terrain	0,00 €
Recette	0,00 €	Forfait sur recette	34,00 €
		Frais d'arbitrage	155,58 €
		Déplacement du club visiteur	30,00 €
Total des recettes		Total des dépenses	
		Déficit	219,58 €

Sera prélevé au club recevant 109,79 €

Sera prélevé au club visiteur 79,79 €

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Match n° 25837928 : Les Trois Moutiers (1) – St Maurice Gençay (2) du 04/06/23

Transmission tardive de la FMI.

Dossier classé.

FINALES des COUPES et CHALLENGES à CIVRAY le 10/06/23

CHALLENGE des RÉSERVES à 13h

77	FLEURE (2)	D3C	VALDIVIENNE (2)	D5F	
----	------------	-----	-----------------	-----	--

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE à 13h

83	ST MAURICE GENÇAY (2)	D5H	ESPOIR FC (1)	D5C	
----	-----------------------	-----	---------------	-----	--



COUPE JOLLIET-ROUSSEAU à 16h

53	COLOMBIERS (1)	D4 B	DISSAY (1)	D4 B
----	----------------	------	------------	------

COUPE ANDRÉ TASSIN à 18h

21	FONTAINE LE COMTE (1)	R2 B	BUXEROLLES (1)	R1 A
----	-----------------------	------	----------------	------

COUPE LOUIS DAVID à 20h30

122	CHAUVIGNY (3)	D 1	CHÂTEAU LARCHER (1)	D 1
-----	---------------	-----	---------------------	-----

Rappel : pour chaque finale, le club recevant doit fournir la tablette et le club visiteur doit prévoir un jeu de maillots de remplacement en cas de couleurs identiques.

COUPES du POITOU

Résultats des finales à 8 et à 11 du samedi 03 juin 2023 à Lusignan

à 8 : **Cerizay (1) - Cenon sur Vienne (1)**

3 - 0

à 11 : **Moncutant (1) - Stade Poitevin (1)**

1 - 3

La Commission félicite les quatre équipes pour ces belles finales et remercie le club de **Lusignan** pour l'organisation de la journée

RÉSERVES SPORTIVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 25837929 : Oyré Dangé (3) – Espoir (1) en Challenge Marcel Renaudie du 04/06/23

TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Rapport de visite de la Commission des Terrains et Installations Sportives du 30/05/23 à **Fleuré**

La Commission enregistre la décision de la Commission des Terrains et Installations Sportives qui interdit l'accès au vestiaire n° 1 uniquement jusqu'au 15/06/23.

A compter du 15/06/23, l'installation sportive est interdite à toutes compétitions officielles jusqu'à la mise en conformité.

**DIVERS****Courriels des clubs de Dissay, Fleuré, St Maurice Gençay :**

Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs de Château Larcher, Vicq sur Gartempe :

Pris note.

Courriel de la Mairie de St Martin la Pallu :

Pris note de l'arrêté municipal

TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 25€

Rencontre du 28/05/23

Match n° 24901830 : Poitiers Beaulieu FC (1) - Sèvres Anxaumont (3) en Départemental 5 poule E
le 07/06/23 à 23h12

Rencontre du 04/06/23

Match n° 25837928 : Les Trois Moutiers (1) – St Maurice Gençay (2) en Challenge Marcel Renaudie
le 07/06/23 à 18h42

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

**Prochaine réunion : le mercredi 15 juin 2023 à 14h, sur convocation.
La présidente, Maryse MOREAU.
Le secrétaire, François PAIREMAURE.**



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du jeudi 8 juin 2023
Procès-verbal n°28

Président M. Philippe BARRITAUULT
Présents Mmes Sylvie TESSERAU, Chantal PINTAULT et Sandrine VERMOND
MM. Jean Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY

Le PV n°27 est adopté sans modification

DATE A RETENIR

- Samedi 17 juin 2023 à Nieuil l'Espoir : Journée nationale des débutants (JND)
Engagements ouverture le 21 juin :
-U17/U18 D1, U15 D1 et U13 D1 et D2 fin des engagements le **31/07/23**
-U17/U18 D2, U15 D2 et U13 D3, U11 fin des engagements le **27/08/23**
-U7 et U9 fin des engagements le **17/09/23**
- Samedi 9 septembre : Réunion de rentrée des clubs de jeunes
- Samedi 16 septembre : Journée D'accueil U11
- Samedi 23 septembre : Journée D'accueil U7-U9
- Samedi 7 octobre (à confirmer) : Journée D'accueil Féminines

CHALLENGES DU 3 JUIN A CIVAUX

Remerciements :

- Au club de Civaux pour l'accueil des finales des challenges et son soutien à l'organisation.
- Aux bénévoles pour leur investissements sur cette journée.

Félicitations aux clubs de Buxerolles, Poitiers ASAC, Montmorillon/Leignes, Naintré (2) et GJ Dissay Beaumont pour l'attribution d'un **carton vert** (fair-play).

Lauréats des challenges

Challenge U17/18 à 11 Migné Auxances (1)
Challenge U15 à 11 SO Châtelleraut (1)
Challenge U13 Maurice DANSAC SO Châtelleraut (2)

ACCESSIONS EN LIGUE – SAISON 2022/2023

La Commission propose l'accession aux équipes les mieux classées de U17/U18 D1 et U15 D1 élite à savoir :

Accession en U18 Régional 2 Poitiers 3 Cités (1)

Accession en U16 Régional 2 Châtelleraut SO (1)



CHAMPIONNAT U18-U19

Le District de football de la Charente Maritime, gestionnaire du championnat interdistrict U18-U19, projette de reconduire cette compétition pour la saison 2023-2024.

Ainsi et d'ores et déjà, il est lancé l'ouverture des candidatures.

Les clubs intéressés doivent en informer le District (district@foot86.fff.fr) avant le **10 juin 2023** en vue de constituer le calendrier prévisionnel 2023-2024.

U17 - DEPARTEMENTAL 1- Poule Prévisionnelle

AVAILLES EN CHATELLERAULT (1)

GJ FOOT SUD 86 (1)

GJ MONTASEVRES (2)

LOUDUN (1)

MIGNE AUXANCES (1)

NAINTRE (1)

NEUVILLE (1)

SAINT BENOIT (1)

VOUNEUIL BERUGES (1)

VOUNEUIL S/ VIENNE (1)

Descend en U17/18 DEPARTEMENTAL 2

NIEUIL L'ESPOIR/MIGNALOUX LES ROCHES LA VILLEDIEU (1)

CHASSENEUIL ST GEORGES (1)

Rappel règlement des compétitions jeunes

Article 1 : Les engagements doivent parvenir au service compétitions du District via Footclubs avant la date limite fixée par la commission d'organisation (31/07/2023).

Dans le cas de non-respect de celle-ci, l'équipe sera rétrogradée en division inférieure

Calcul des meilleurs :

2ème	Points	Diff
Jaunay Marigny	6	3
La Pallu	6	-1
Château Larcher/STMG/Som/Cha	4	0

3ème	Points	Diff
Mirebeau/La Pallu	3	0
Gj Val de Vonne 2	3	-1
Jaunay Marigny 2	3	-6

4ème	Points	Diff
Ozon	3	4
Poitiers CEP	2	-1
Châtelleraut Portugais	-2	-12



U15 - DEPARTEMENTAL 1 – Poule Prévisionnelle

AVAILLES EN CHATELLERAULT (1)
BUXEROLLES (1)
GJ DISSAY BEAUMONT (2)
GJ ESPOIR SUD POITIERS (2)
GJ FOOT SUD 86 (1)
GJ VVM CHAUVIGNY (2)
JAUNAY MARIGNY (1)
MIGNE AUXANCES (1)
NEUVILLE (1)
ST BENOIT (1)

Descend en U15 DEPARTEMENTAL 2

CISSE (1)
GJ MONTASEVRES (1)
LA PALLU/L'ENVIGNE (1)
MIREBEAU (1)
NAINTRE (1)
OZON (1)
POITIERS 3 CITES (1)
POITIERS ASAC (1)
USSON/ADRIERS/GJ 3 VALLEES 86 (1)

Rappel règlement des compétitions jeunes

Article 1 : Les engagements doivent parvenir au service compétitions du District via Footclubs avant la date limite fixée par la commission d'organisation (31/07/2023).

Dans le cas de non-respect de celle-ci, l'équipe sera rétrogradée en division inférieure.



U13

La publication des accessions et des rétrogradations ne sera communiquée qu'une fois après avoir reçu les accessions officielles de la ligue pour le championnat U14 Région. Les accessions étant sur engagement libre.

Descend en U13 DEPARTEMENTAL 2

JAUNAY MARIGNY (1)

Monte en U13 DEPARTEMENTAL 1

POITIERS 3 CITES (1)

BUXEROLLES (1)

Descend en U13 DEPARTEMENTAL 3*

VALENCE EN POITOU (1)

L'ENVIGNE (1)

Monte en U13 DEPARTEMENTAL 2

CHATELLERAULT SO (4)

GJ DISSAY BEAUMONT (1)

GJ DISSAY BEAUMONT (2)

POITIERS 3 CITES (2)

LIGUGE (1)

ST MAURICE/BRION/CHAMPAGNE/SOMMIERE (1)

GJ ESPOIR SUD POITIERS (2)

* 2 équipes minimum et jusqu'à 6 descentes en D3 selon le nombre d'accédant en Région

Calcul des meilleurs de Départemental 2 :

3ème	Points	Diff	Observation
Neuville	3	1	
Montmorillon/Leignes 2	3	-5	

4ème	Points	Diff	Observation
Vouneuil Béruges	0	-6	
Migné Auxances 2	0	-15	

Calcul des meilleurs de Départemental 3 :

2ème	Points	Diff
Gj Avenir 86	7	8
Availles en Châtelleraut	6	12
Montmorillon/Leignes 3	6	7
Vivonne 1	6	6
Loudun/Sam/NordV 1	6	1
Poitiers ASAC 2	4	3
Poitiers ASAC 3	3	-9

3ème	Points	Diff
Chasseneuil St Georges	4	-2
Gj Espoir Sud Poitiers 3	3	-1
Ligugé 2	3	-7
Neuville 2	3	-7
Gj Antoigné Ingrandes	3	-12
St Savin/Vicq	1	-6
Cissé	0	-8



JND

REPARTITION DES CLUBS - JND 2023 - NIEUIL L'ESPOIR			U7		U9		Fém.
Club(nom)	MATIN	APRES MIDI	MATIN	APRES MIDI	MATIN	APRES MIDI	MATIN
ADRIERS		X					
ASLONNES	X						
A.S.M.		X		1		1	
AVAILLES EN CHATELLERAULT		X					
AVANTON		X					
BEAUMONT ST CYR		X		1		1	
BIARD	X		1		2		
BOIVRE SPORTING CLUB 2015		X					
BONNEUIL MATOURS		X		1		1	
BRION ST SECONDIN	X						
BUXEROLLES	X		2		3		
CENON S/VIENNE		X		0		1	
CERNAY ST GENEST		X					
CHAMPAGNE ST HILAIRE		X					
CHASSENEUIL SAINT GEORGES FC		X		2		2	
CHATEAU LARCHER	X						
CHATELLERAULT PORTUGAIS		X					
CHATELLERAULT SO		X		3		3	
CISSE		X		1		1	
COUSSAY LES BOIS		X					



DISSAY		X		1		1	
FLEURE	X		0		1		
FONTAINE LE COMTE		X		1		4	
GJ 3 VALLEES 86	X						
GJ ANTOIGNE/INGRANDES		X		1		0	
GJ AVENIR 86		X		1		2	
GJ FOOT SUD 86		X					
GJ VAL DE VONNE / LUSIGNAN		X					1
GJ VALLEE VIENNE ET MOULIERE		X		5		5	
JAUNAY MARIGNY		X		2		2	
L'ENVIGNE		X					
LA CHAPELLE BATON		X					
LA PALLU		X		1		1	
LATILLE		X					
LES ROCHES LA VILLEDIEU	X						
LES TROIS MOUTIERS		X					
LIGUGE	X		1		1		
LOUDUN		X		1		1	



MIGNALOUX BEAUVOIR	X						
MONTAMISE		X		2		2	
MIGNE AUXANCES		X		2		4	
MIREBEAU		X					
MONTMORILLON	X		2		4		1
NAINTRE	X						
NEUVILLE		X		2		3	
NIEUIL L'ESPOIR	X		4		3		
NOUAILLE		X		2		2	
NORD VIENNE		X					
OZON F. C.		X					
OUZILLY		X					
PLEUMARTIN LA ROCHE POSAY F. C.		X					
POITIERS ASAC	X		3		4		1
POITIERS BEAULIEU FC	X						
POITIERS CEP 1892		X		2		4	
POITIERS TROIS CITES	X		3		2		
STADE POITEVIN F. C.		X		3		4	1



QUINCAY	X		1		2		1
SAMMARCOLLES		X		0		0	
SAULGE		X					
SEVRES ANXAUMONT		X		1		1	
SILLARS		X		0		1	
SMARVES ITEUIL	X						
SOMMIERES ST ROMAIN		X					
ST BENOIT	X		1		2		
ST LEGER MONTBRILLAIS		X					
SAINT MAURICE GENCAY	X		3		3		
ST SAVIN ST GERMAIN		X		1		1	
THURE BESSE		X		1		1	
USSON DU POITOU L'ISLE JOURDAIN		X					
VALDIVIENNE	X						
VALENCE EN POITOU O. C.		X					
VENDELOGNE		X					
VICQ S/GARTEMPE		X					
VIVONNE F.		X	2		1		
VOUILLE		X		2		3	
VOUNEUIL BÉRUGES	X		1		4		
Total général			24	40	32	52	5

**Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAUT**